

Démocratie directe et muette

Les résultats des dernières élections fédérales n'ont vraiment satisfait personne. Les médias n'ont pas pu annoncer l'avènement spectaculaire d'une «nouvelle majorité» gauche/verte. Les gagnants ne le sont pas vraiment: les Verts parce que leur succès dans les grands cantons ne s'est pas répété au niveau national; l'UDC parce que derrière ses sièges supplémentaires ne se trouve pas un électorat plus grand. Les grands partis bourgeois, alarmés par leur mauvaise image écologique, ont sauvé les meubles, mais perdu en force électorale tandis que les socialistes ne se voyaient récompensés ni pour leur politique sociale ni pour leur engagement écologique.

Cependant, derrière une stabilité des rapports de force se cachent des évolutions à long terme. L'analyse VOX, basée sur les réponses de mille personnes interviewées après les élections, donne quelques indications. Tout d'abord, les abstentionnistes qui font la majorité (53%) se déclarent de plus en plus dépassés par la complexité du mécanisme politique et électoral. Problème de «lisibilité» de la politique, à laquelle ne contribuent ni la pléthore des listes, ni celle des candidats. L'abstentionnisme progressif s'accompagne d'une baisse de popularité des partis politiques. Aux citoyen(ne)s fidèles, lié(e)s aux rad, lib, soc, etc, se substitue un électorat flottant pour lequel les sigles, programmes et paroles des partis ne signifient rien ou pas grand-chose.

À l'inverse, on constate également quelques signes de repolitisation. Contrairement à la tendance des élections précédentes, la participation dans les agglomérations augmente, et l'écart de participation entre hommes et femmes a diminué, passant de 14 à 10% entre 1983 et 1987.

Quant à l'échec de la gauche, plus marqué en Suisse alémanique, l'hypothèse d'une faible mobilisation de ses sympathisants se confirme. Alors

que les organisations de consommateurs ou d'employés ou d'artisans ont su mobiliser leurs membres à 15% au-dessus de la participation moyenne, cet indice ne s'élève qu'à 8% pour les syndicats. Les partis bourgeois ont réussi à motiver leurs sympathisants de 16 à 23% au-dessus de la participation moyenne, le PS à 12% seulement. Le PS reste tout de même attractif pour les jeunes entre 24 et 39 ans, ainsi que pour les électeurs sans préférence générale pour un parti politique.

Les élections deviennent, de plus en plus, un événement médiatique. On estime que les spectateurs devant les écrans le soir des élections furent plus nombreux que les citoyen(ne)s qui s'étaient rendu(e)s aux urnes. Il y a donc un parallèle avec le football qui se joue dans des stades vides, mais qui occupe de plus en plus le programme TV ou les pages des journaux. Et si les médias ont suivi la campagne électorale avec des efforts particuliers, les lecteurs/auditeurs/spectateurs ont consommé avec grand appétit: 73% des personnes interrogées se sont informées par les journaux, 72% par la télévision et 60% par la radio. Par contre, les annonces des partis n'ont été remarquées que par 52% des personnes interrogées, les imprimés par 50% et les affiches par 31%. Si la consommation d'information est importante, elle est mal digérée. 55% des interviewés n'ont en effet parlé avec personne pour mieux s'informer sur les élections. Dans le monde du travail, ou dans les organisations sociales, la politique ne se discute pas (9 et 4% de discussions). La famille est par contre un lieu privilégié avec 39% de personnes interrogées qui y ont abordé le sujet des élections.

L'enjeu politique d'une élection est devenu sujet tabou dans les lieux publics et a cédé la place à l'intimité de la consommation tacite.

Une hirondelle ne fait pas le printemps

(jd) Si les deux motions déposées par les ténors parlementaires, partisans de l'énergie nucléaire, ont créé la surprise, c'est uniquement parce que rien n'a filtré de la préparation de cette action. En réalité, la démarche n'a rien de surprenant et traduit une préoccupation essentiellement financière. Les frais engagés à ce jour — 1,3 milliards de francs — devaient encore grimper à 2,5 milliards jusqu'en 1995, date d'une possible réalisation du projet de Kaiseraugst. Mais cette possibilité a paru trop aléatoire aux promoteurs pour qu'ils persistent, une renonciation de leur part était hors de question s'ils voulaient récupérer une partie de leur investissement, d'où l'initiative de leurs relais parlementaires. Et c'est bien de relais qu'il faut parler quand on examine les fonctions des motionnaires (cf encadré). Selon Paul Eisenring, démocrate-chrétien zurichois, il était clair, il y a dix ans déjà, que Kaiseraugst ne serait pas construite contre la volonté des deux Bâle. Est-ce à dire qu'en accordant l'autorisation générale en 1983 et 1985, la majorité parlementaire pensait plus à garantir un dédommagement équitable aux promoteurs qu'à ouvrir la voie à une construction effective?

Kaiseraugst et les Romands

En Suisse romande on a tendance à croire que Kaiseraugst est une affaire alémanique. C'est oublier certains actionnaires de Kaiseraugst SA: les Forces motrices bernoises, qui alimentent le Jura et le Jura bernois; la SA Energie de l'Ouest-Suisse, contrôlée par plusieurs sociétés romandes, dont notamment les Services industriels de Genève et les Service industriels de la Ville de Lausanne. Alors que Vaudois et Genevois se sont prononcés à plusieurs reprises contre l'énergie nucléaire, ces sociétés ont persévéré jusqu'au bout. Passeront-elles maintenant à la caisse?

Les motionnaires, qui ne renoncent pas pour autant à l'option nucléaire, espèrent ainsi contribuer à décrier la situation. L'intention est louable mais le moyen proposé n'est pas à la hauteur de l'ambition. Si à l'époque Kaiseraugst était un site particulièrement mal choisi — concentration d'installations nucléaires autour d'une zone fortement urbanisée — on voit mal aujourd'hui quel serait en Suisse le lieu idéal. Si l'on veut parvenir à une réduction durable des conflits, ne pas simplement substituer un point de fixation (Verbois, Graben) à un autre (Kaiseraugst), c'est à une tout autre politique qu'il faut s'atteler. Le rapport sur les scénarios montre la voie: la question prioritaire, c'est de savoir quels investissements et quelles réglementations nous acceptons pour diminuer notre consommation énergétique tout en maintenant notre niveau de vie. Le développement, le moratoire ou l'abandon du nucléaire ne sont que les conséquences de la réponse choisie.

A l'inverse, les motionnaires considèrent l'option nucléaire comme un a priori. Et vous les verrez s'opposer une fois encore à une compétence fédérale substantielle en matière énergétique et à une loi sur l'électricité. C'est pourquoi derrière l'intention louable pourrait bien se cacher une stratégie moins honnête: calmer le débat nucléaire, faire le dos rond, empêcher systématiquement l'émergence de toute politique efficace d'économie — non aux réglemmentations, non aux nouvelles taxes — attendre que la consommation augmente et ressurgir au moment propice avec le nucléaire indispensable. Tant que les sociétés de production et de distribution électrique n'auront pas inscrit dans les faits leur volonté de promouvoir un usage ménager de l'électricité (restructuration des tarifs; rachat, à un prix couvrant les coûts, des surplus des installations décentralisées de production; prêts à faible intérêt pour les assainissements;...), il n'y a aucune raison de ne pas être méfiant. ■

Parmi les motionnaires, on trouve:

— Christophe Blocher, conseiller national démocrate du centre, Zurich, administrateur de l'Union de banques suisses et de Motor Columbus, cette dernière appartenant à l'UBS et figurant parmi les actionnaires de Kaiseraugst SA.

— Ulrich Bremi, conseiller national radical, Zurich, administrateur du Crédit suisse et d'Elektrowatt; cette dernière appartient au Crédit suisse et est actionnaire de Kaiseraugst SA.

— Bruno Hunziker, conseiller aux Etats argovien, président du parti radical suisse, administrateur de Motor-Columbus et de Aar-Tessin (ATEL), la dernière est également actionnaire de Kaiseraugst SA.

Cohérence, svp

(jd) Jean-François Leuba, le chef du Département vaudois de justice et police l'a annoncé avec fermeté: désormais l'administration cantonale n'appliquera plus les yeux fermés les directives de la Berne fédérale; elle examinera préalablement la légalité de ces textes. Une attitude défendable tant il est vrai que la Confédération peut être parfois tentée d'interpréter largement ses propres lois. Mais une attitude qui gagnerait en crédibilité si les autorités vaudoises mettaient un point d'honneur à exécuter les dispositions fédérales qui ne prêtent pas à interprétation. On pense par exemple au contrôle du respect des limitations de vitesse sur les routes et les autoroutes et à l'aménagement du territoire.

* * *

Pour la majorité des parlementaires bourgeois, la taxation annuelle des contribuables reste inacceptable. Pourtant le système en vigueur — la taxation bisannuelle — ne comporte que des inconvénients: pour les contribuables dont l'imposition ne correspond pas à leur situation financière actuelle, et pour l'Etat qui doit financer ses dépenses avec des francs dévalués. N'était-ce pas cette même majorité qui réclamait à cor et à cri l'élimination de la progression à froid, au nom de la justice fiscale? L'exigence d'une fiscalité équitable varie: forte lorsqu'il s'agit d'affaiblir les ressources publiques, discrète lorsqu'elle a pour conséquence de les améliorer. ■

En marche arrière vers l'égalité

(yj) Approuvée en votation référendaire il y a tout juste dix ans, la neuvième révision de l'AVS était à peine entrée en vigueur que, déjà, commençaient les premiers travaux préparatoires en vue de la dixième, qui doit mettre le premier pilier de notre prévoyance vieillisse à l'heure de l'égalité des droits entre hommes et femmes et de la retraite flexible.

Les plus beaux avant-projets sont devenus caducs quand le dogme de la neutralité des coûts s'est imposé. Le reste d'audace dans la recherche d'une solution a disparu quand les perspectives démographiques ont commencé à faire craindre pour l'avenir d'une assurance financée selon le principe de la répartition.

Bref, ça vole bas désormais et, des trois derniers en date des modèles présentés, seul celui de l'Union syndicale suisse/Parti socialiste (USS/PSS) fait preuve d'une certaine générosité. Les deux autres, qui émanent de la Commission fédérale pour les affaires féminines (CAF) et du Parti radical (PRD), ont pour point commun de faire payer aux femmes le prix d'une égalité arithmétique, et même, dans le dernier cas, d'économiser un milliard sur le dos des assurés.

Sur la double page suivante, vous trouverez les principales dispositions proposées pour instaurer l'égalité des droits, dans un tableau comparatif (n° 1) inspiré d'une récapitulation plus complète établie par Fritz Leuthy, secrétaire à l'USS.

Trois visions de l'égalité

Les chiffres cités dans le tableau n° 2 récapitulatif des coûts des diverses propositions montrent bien que les trois modèles frappent inégalement les différentes catégories d'assurés. Les économies prévues par la CAF et le groupe de travail du Parti radical — qui ont plusieurs membres en commun, dont la conseillère nationale Lili Nabholz, présidente de la Commission des affaires féminines — ne proviennent pas seulement de la suppression de droits existants (rente complémentaire, rente de veuve). Il y a aussi le fait que, par la division en deux du revenu obtenu pendant la durée du mariage, la somme des deux rentes simples consécutives peut être inférieure au montant de la rente de couple, et cela pour les classes de revenus comprises entre 35 000 francs et 61 000 francs par an. Les victimes du système sont les conjoints survivants, qui ne touchent plus une rente calculée sur les revenus cumulés; d'où la correction de l'échelle prévue par la modèle USS/PSS pour de tels cas.

L'analyse détaillée et l'examen de cas précis démontrent clairement le fondement idéologique des différents modèles présentés. Tandis que les deux premiers (CAF + PRD) réalisent des économies nettes, en même temps que l'égalisation des prestations et des droits entre hommes et femmes, l'USS/PSS se préoccupe de corriger les conséquences du principe des rentes individuelles pour l'homme et la femme, indépendamment de l'état civil.

La manœuvre dépasse de loin, comme on voit, l'aspect le plus visible, celui de l'âge d'ouverture du droit à la rente. Par-delà la gymnastique des années de cotisation, il y a la volonté — ou non — de tenir compte des besoins spéciaux des personnes salariées, de condition modeste en particulier, et des personnes âgées seules, veuves ou célibataires. On attend avec intérêt les commentaires des organisations du troisième âge et des citoyens soucieux de leur prévoyance vieillisse. ■

(voir tableaux pages suivantes) ➡➡

SALAIRES

L'assiette à la margarine

(ag) Que gagne-t-on dans ce qu'on appelle l'industrie hôtelière? *La Vie économique* (1/88) publie, en valeur mensuelle, les salaires de la branche. Intéressant à double titre. Qu'y a-t-il dans l'assiette de celui qui vous tend l'assiette? L'hôtellerie est souvent, dans une sorte de jeu protocolaire, la rencontre de catégories sociales extrêmes dans l'échelle des revenus, celle du servant, celle du servi. Que gagnent les hommes, que gagnent les femmes? Deuxième intérêt. La discrimination, dans les chiffres, saute aux yeux (voir ci-dessous). C'est l'occasion pour DP de féliciter *La Vie économique*, cet outil indispensable quand on veut suivre l'évolution de la Suisse par «les chiffres qui cachent la vie». Dans la présentation rajeunie, le responsable de la statistique publie son numéro téléphonique professionnel en regard des données. Le coup de fil est facile. Il nous a été précisé que les pres-

tations en nature sont incorporées au salaire. La disponibilité en liquide est plus faible. La base de l'enquête est large. Ce sont avant tout les entreprises bien organisées qui répondent (65%). Les chiffres ne concernent pas les auxiliaires. A côté de ces moyennes mensuelles, il y a donc une marge, où l'on trouve les combinaisons de la débrouillardise et de l'exploitation. ■

Salaires mensuels dans l'hôtellerie et la restauration en 1987

	Personnel masculin	Personnel féminin
Administration-Bureau	3308	2736
Cuisine-Office-Cave	2645	2167
Salle-Restaurant	2930	2727
Hall-Loge	2472	2218
Lingerie-Etage	2268	2085
Salaire moyen	2725	2455

Les différentes propositions

1. Droits/prestations

	Situation actuelle	Propositions de la Commission des affaires féminines	Modèle du Parti radical	Modèle Union syndicale suisse/Parti socialiste
Rente de couple	Versée quand l'homme atteint 65 ans et la femme au moins 62; calcul sur la base des revenus cumulés des conjoints	Remplacée par deux rentes individuelles. Au moment de l'ouverture du droit à la rente ou lors de la dissolution du mariage, la moitié du revenu global des époux est créditée à chacun d'eux	Comme la Commission des affaires féminines	Remplacée par deux rentes individuelles. Pendant la durée du mariage, la totalité des revenus est divisée par deux et inscrite pour moitié au compte propre de chacun des conjoints
Obligation de cotiser	L'épouse au foyer ou la veuve qui n'exerce pas d'activité lucrative ne verse pas de contribution obligatoire	Tous les assurés doivent payer des contributions, à l'exception de la période pendant laquelle ils/elles élèvent des enfants	Contributions obligatoires pour tous les assurés	Le conjoint n'exerçant pas d'activité professionnelle rémunérée est libéré du paiement des contributions
«Bonus éducatif»		Les assurés qui ont élevé des enfants reçoivent pendant 15 ans un supplément au montant de base de la rente, à raison de 1,33% chacun, lequel est partagé pendant les années de mariage	Les assurés qui ont élevé des enfants obtiennent sur demande une bonification d'un montant déterminé par le Conseil fédéral	Les assurés qui élèvent des enfants ont droit à l'inscription, au crédit de leur compte, d'un montant équivalent à trois fois la rente minimale. Ce montant est divisé par deux pendant la durée du mariage
Plafond	La rente de couple atteint au maximum 150% de la rente simple	Les deux rentes individuelles versées aux conjoints atteignent au maximum 160% de la rente simple la plus élevée	Pendant une période transitoire de 12 ans, le plafond est fixé à 150%, après quoi deux rentes maximales (=200%) peuvent être versées	Comme la Commission des affaires féminines
Rente simple de vieillesse du conjoint survivant	Le montant de la rente est calculé sur la base des revenus cumulés des deux conjoints	La rente est calculée sur la base du revenu propre du conjoint survivant avant et/ou après le mariage, ainsi que de la moitié du revenu total pendant le mariage, compte tenu d'une participation au bonus éducatif	Comme la Commission des affaires féminines	Comme la Commission des affaires féminines et le Parti radical. Pour les célibataires et les survivants on applique une échelle des rentes relevée
Rente complémentaire	Versée quand le mari a atteint 65 ans, l'âge de l'épouse étant compris entre 55 et 62 ans	N'est plus versée en règle générale. Prestations complémentaires pour les cas de rigueur	Supprimée	Supprimée. Recours aux prestations en cas de nécessité
Rente de veuf/veuve	L'AVS ne connaît pas de rente de veuf. La rente de veuve est calculée sur la base du revenu de l'épouse et de celui de son défunt mari	Une rente de conjoint est versée <ul style="list-style-type: none"> • aussi longtemps qu'il reste un enfant de moins de 15 ans; • si le conjoint survivant âgé de plus de 50 ans a élevé des enfants auparavant; 	La rente de conjoint n'est versée qu'aux personnes âgées de plus de 45 ans, dont le revenu se situe au-dessous de la limite donant droit aux prestations complémentaires. En cas de versement	Une rente de veuf ou de veuve est garantie aussi longtemps que des enfants restent à élever. Elle est calculée sur la base du revenu du conjoint décédé. En cas de besoin, la

Divorcés	La femme divorcée reçoit, dès 62 ans, une rente simple calculée sur la base de son propre revenu. En cas de décès de son ex-mari, le revenu de ce dernier est inscrit au crédit du compte de l'ex-épouse	Les personnes divorcées ont leur propre compte, avec revenu «splitté» pour la durée du mariage, et sont considérés comme célibataires	Comme la Commission des affaires féminines	Comme la Commission des affaires féminines et le Parti radical
Age de la retraite	65 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes. Couples: mêmes chiffres.	L'âge d'ouverture du droit à la rente peut être élevé jusqu'à 65 ans pour les femmes	65 ans pour les hommes et les femmes. Relèvement de l'âge pour les femmes à raison de 3 mois par année, soit 12 ans de régime transitoire	62 ans pour les hommes et les femmes salariés. Possibilité de retraite dès 60 ans, après 40 années de cotisations (y compris les années d'éducation). 65 ans pour les non-salariés. Pas de réduction sur la rente servie dès 60 ou 62 ans
Flexibilité		Rente possible dès 60 ans, avec réduction de 6,8% par année. Pas de diminution de la rente en cas de diminution de la capacité de travail	Rente possible dès 62 ans. Réduction de 6,8% par an. Pas de réduction pour les économiquement faibles (bénéficiaires de prestations complémentaires)	En cas d'activité professionnelle à mi-temps, une demi-rente peut être versée
Amélioration des petites rentes				Les rentes les moins élevées doivent être améliorées en termes réels

2. Les coûts

	Propositions de la Commission des affaires féminines	Modèle du Parti radical	Modèle de l'Union syndicale suisse/ Parti socialiste
Egalité des droits/obligations	Economie d'environ 260 millions	Economie de 230 à 430 millions, selon les variantes	Augmentation d'environ 20 millions
Age de la retraite	Economie par année supplémentaire pour les femmes: 300 millions	Economie de 900 millions	Augmentation d'environ 720 millions
Flexibilité	Augmentation d'environ 100 millions par an	Augmentation de 300 millions	
Amélioration des petites rentes			Augmentation en relation avec la nouvelle formule pour le calcul des rentes versées aux célibataires: environ 300 millions

La bonne foi restructurée

(ag) La SMH (Société de microtechnique et d'horlogerie) poursuit sa restructuration qui touche la politique des marques et le regroupement des fabrications. Longines est concernée. Ce nom prestigieux est lié au vallon de Saint-Imier. Le nouveau dispositif représentera la perte de 157 emplois. 3000 déjà ont été perdus depuis 1976 à Saint-Imier. La nouvelle blessure saigne un corps déjà affaibli.

Il faut suivre les processus de ces rationalisations abstraites, destructrices des régions et peu soucieuses des hommes.

Valais — Tessin

En début d'année, quand tombent les décisions, il est annoncé que 77 postes d'assemblage jusqu'ici à Saint-Imier seront transférés en Valais et au Tessin. Les coûts de production, notamment par l'abaissement des charges salariales, seraient réduits de 50%.

Question spontanée, comment est-ce possible?

L'explication met à jour des facteurs, qui, hélas, entrent dans les raisonnements patronaux. Valais, Tessin sont des cantons frontaliers. Ces deux cantons n'imposent pas le respect des salaires qui correspondent à la moyenne suisse. Mais il n'y a pas que des frontaliers auxquels on fera appel. Les patrons prennent aussi en considération l'importance de la main d'œuvre féminine. Certes, la convention collective exclut toute discrimination hommes-femmes à poste de travail égal; on s'apprête donc à jouer sur les qualifications de poste. Et puis, à Saint-Imier, une partie de la main d'œuvre est au bénéfice de l'ancienneté (salaires et coûts sociaux supplémentaires). En Valais et au Tessin, les travailleurs seraient jeunes. Nouvelle économie.

Et voici une belle addition de facteurs: frontaliers + femmes + jeunes = 1 million de gain. On croirait un cas d'école pour catéchisme marxiste sur la plus-value. Mais à l'âge de l'électronique, le patronat, qui se veut futuriste, compte encore sur ces vieilles recettes, éprou-

vées bien avant qu'on invente la machine à calculer.

Et la convention collective?

Elle ne règle pas les salaires, le syndicat ne peut intervenir par ce biais. Elle prévoit certes l'égalité des salaires hommes-femmes: l'application du principe est difficile, on l'a vu.

Restait pour la FTMH la possibilité de s'opposer aux licenciements, de créer un conflit devant être soumis aux procédures d'arbitrage prévues.

Cette parade s'est révélée efficace pour trois raisons.

● Dans la mesure où il serait fait appel à des travailleurs-frontaliers, la maladresse politique aurait été énorme. La prochaine initiative de l'Action nationale prévoit la réduction à 90 000 au lieu de 130 000 du nombre des frontaliers. Elle n'est pas dépourvue de chances: parce que les cantons du centre

voient dans le régime des frontaliers une inégalité de traitement entre les régions; parce que dans les cantons qui en bénéficient, beaucoup de travailleurs estiment que les frontaliers exercent une pression sur les salaires. Si la SMH avait maintenu sa décision, auriez-vous été plaider le «non» à Saint-Imier?

● Deuxièmement, il est difficile dans une région touchée de justifier des licenciements au nom de la rationalisation et des effets des nouveaux investissements. Mais licencier à Saint-Imier pour trouver d'autres travailleurs, en Suisse même, plus exploitables, devenait indéfendable.

● Le gouvernement bernois a fait sentir son poids. Les postes seront donc transférés à Bienne, les travailleurs de Saint-Imier feront les trajets. Les emplois seront donc maintenus bernois, selon un communiqué publié le 1^{er} mars. Mais la politique régionale paiera, y compris les travailleurs qui, s'ils veulent garder leur domicile à Saint-Imier, seront invités à devenir des pendulaires biennois.

Les bons vœux

M. Hayek soigne son image de patron moderne, qui fait circuler l'information. Je me souviens d'une journée-débat à

Belles paroles

La Lutte syndicale du 10 février reproduit une lettre datée de décembre 1987 de M. Hayek, patron de la SMH, à ses «chers collaborateurs». A notre tour d'en reprendre deux passages. Gouverner c'est prévoir, dit-on...

Si nous persévérons dans les efforts entrepris, si chacun de nous se sent concerné et est prêt à s'investir dans une entreprise collective, dont il retirera la satisfaction de voir ses efforts récompensés tout en appartenant à un groupe performant ayant une image positive et dynamique, nous pouvons être assurés d'un développement harmonieux de SMH ainsi que d'une amélioration des conditions de travail débouchant sur des perspectives intéressantes pour tous.

Pour ma part, je souhaite également une bonne communication à tous les niveaux du groupe, empreinte de plus

d'humanité et de sensibilité, ce qui, sans aucun doute, améliorerait la qualité de vie dans le travail, renforcerait l'esprit de corps, et aussi — pour rester pratique et terre-à-terre — une réduction très sensible de notre consommation de papier!

(...)

C'est sur cette note positive que je voudrais, ainsi qu'au nom des membres de la Direction générale du groupe, vous souhaiter à tous, ainsi qu'à vos proches, bonheur, santé et succès pour l'année 1988.

Et *La Lutte syndicale* de conclure: «Le 2 février 1988, le personnel de Longines était informé que l'assemblage des mouvements quitterait Saint-Imier pour des régions à bas salaires et que la terminaison (posage de cadrans et emboîtement) sera concentrée dans un lieu encore à fixer!»

Neuchâtel où, dans sa bouche et celle de Pierre Arnold, la participation résonnait comme une idée toujours neuve.

Le sort de 77 travailleurs, «promenés» en Valais et au Tessin avant d'être sauvés parce que le conflit aurait eu des effets négatifs pour l'image du groupe mesure la distance du mot à la chose.

ABB

2500 licenciements chez BBC. Cette fois, c'est une centaine de millions qui sont en jeu. Le dividende, hâtivement rétabli à 6%, s'en trouvera consolidé.

Entendu à la radio, ce commentaire syndical de la politique d'information du groupe: «Nous avons été informés jeudi que la direction souhaitait nous rencontrer lundi. La rencontre a eu lieu à midi; trois heures plus tard se tenait la conférence de presse».

Les travailleurs concernés, que les responsables syndicaux n'avaient plus aucun moyen d'informer par leurs propres moyens, auront donc appris leur sort à la radio, à la TV ou dans leur journal.

Lors d'un accident, l'information est retardée jusqu'à ce que les proches aient, si possible, été touchés. Les travailleurs, victimes de la rationalisation de BBC, n'ont pas droit à cet égard. Ils découvrent, comme n'importe qui, par les médias et la presse ce qui scelle leur destin.

Le poing dans la poche

Non seulement, le patronat peut escompter la faible capacité de mobilisation des syndicats, mais il joue aussi avec le désir des responsables de limiter les dégâts. Ne cassez pas la baraque si vous voulez conserver encore sur place ce qui existe, par exemple le secteur chronométrage (60 emplois), si vous voulez que le siège de la marque demeure à Saint-Imier au lieu d'être transféré à Bienne, si vous voulez que BBC discute d'un plan social de licenciement «généreux», etc...

Peut-être est-ce cela le plus inhumain: l'étouffement de la légitime révolte.

Mais la «bonne foi» tant invoquée entre partenaires sociaux (où est le partenariat?) ne résiste pas à de tels comportements. Le choix laissé serait-il la résignation ou la révolte individuelle? ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La Victoire des vaincus

...Et il est bien vrai que les romans d'Urbain Olivier sont extrêmement bien pensants, écrivais-je dans DP 896. Mais beaucoup de romans d'aujourd'hui ne le sont-ils pas également — dans un tout autre sens? N'avons-nous pas aussi notre «bien-pensée»? Entre les héroïnes d'Olivier, qui passent leur temps à bénir le Seigneur et à nourrir des pensées d'une grande élévation morale, et celles de tel ou tel roman contemporain, qui consacrent le leur à gémir de plaisir ou à crier de volupté ou, pour parler comme Assurancetourix, à se rouler dans des flaque de sperme — on peut hésiter, même si l'on n'est pas M. Glutz.

Et puis, il y a dans les livres d'Olivier tout l'intérêt historique: par exemple, que, dans ces années 1850 et tant, il faut 29 écus français de 5 francs pour 100 francs suisses — moi qui croyais que jusqu'à la guerre de 14, il y avait eu parité... Cent francs, c'est-à-dire le salaire annuel d'un ouvrier de campagne — vers la même époque, l'un de mes ancêtres instituteurs n'en gagnait pas beaucoup plus, et vers 1900, mon grand-père, employé de banque, en était à 300 francs mensuels — pour nourrir huit enfants.

...Ou encore qu'en ces heureux temps, on pouvait parler sans rire de la «transparence azurée du Léman» (*Gloire au chaste pays que le Léman arrose!*, écrivait Victor Hugo). Ou encore qu'au-dessus de Clarens, on pouvait visiter quelques villages, véritables cloaques où la respiration vous manque; une perpétuelle humidité sointe des murs, comme si jamais le moindre rayon de soleil ne descendait entre les habitations resserrées...

Il faut donc savoir gré à Cabédita de rééditer *L'Ouvrier*: que nous le voulions ou non, c'est une part de notre passé qu'il nous rend.

Mais pour changer de sujet: *La Victoire des vaincus*, de Ziegler.

Je disais: intelligence et générosité dans une remarquable permanence. Il n'est que de lire les noms de ceux à qui le livre est dédié: ... à la mémoire de mes amis (...) Maliki Oussekin, étudiant français d'origine algérienne, mort à la suite d'une intervention de police, à

Paris. Maurice Demierre et Yvan Leyvraz, agronomes suisses, travaillant dans une coopérative du Nicaragua, assassinés en 1986 par les «contras». Thomas Sankara, président du Burkina-Faso, assassiné à Ouagadougou le 15 octobre 1987.

(A propos de Sankara, j'écrivais [DP 832]: ...Sankara se trouve confronté à l'alternative suivante: ou bien se laisser assassiner comme Allende; ou bien créer une police toute puissante... — comme on est content que la première hypothèse se soit révélée la bonne... mais comme on aimerait, parfois, que l'événement vous donne tort).

Intelligence et générosité: don de vie, également, un don qu'il partage avec mon vieux maître, Michelet, et avec mon vieil ami, Guillemain. Sans cesse, Ziegler évoque des souvenirs, drôles ou poignants; brosse un paysage, une nuit étoilée quelque part dans le tiers monde; campe un personnage, jette une formule à l'emporte-pièce, qui parfois me fait trembler: *Le tiers monde sauvera l'Occident, les pauvres sont l'avenir des riches. La sagesse est vêtue de haillons.* Et encore: *La victoire des vaincus est proche. Oui? Faisons comme si — Philosophie des als ob*, écrivait Vaihinger en 1920. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pt)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy, François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon

Point de vue: JeanLouis Cornuz

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale

1002 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Réparer ou acheter...

(réd) Dans DP 894, nous nous posions quelques questions sur les coûts de modernisation de l'aviation militaire. Le DMF a tenu à y répondre, et a invité deux collaborateurs de notre journal à se rendre à Berne. Nous y avons été reçus par le commandant de corps Durig, responsable des troupes d'aviation et de défense contre avions, et le brigadier Carrel. Les plus hauts gradés de l'armée suisse ont poussé la décontraction jusqu'à nous recevoir en civil et à se tutoyer.

(jg) Dans ce pays de citoyens-soldats, la présentation des affaires militaires est singulièrement tronquée. Soit l'on discute de grands principes, pour ou contre l'armée, le budget militaire ou le service civil, soit l'on tombe dans l'anecdote d'une démonstration des qualités de superbes avions de combat sur des aérodromes étrangers, présentation des futurs uniformes ou introduction du nouveau fusil d'assaut.

Le débat sur la conception de la défense nationale, les options stratégiques et les conditions de combat d'une guerre moderne qui conditionnent l'achat des systèmes d'armes est généralement laissé aux spécialistes. A l'heure où la Suisse choisit un nouvel avion de combat, il vaut la peine de se poser quelques questions sur notre défense aérienne. Nous nous étions interrogés sur le coût des améliorations successives qu'ont

connu en vingt et trente ans d'âge les Mirage et les Hunter. Pour les Mirage, l'investissement initial était de 978 millions de francs. Quatre programmes de modernisation successifs, incluant l'achat de deux avions supplémentaires, ont coûté 189 millions, soit 19,3% du coût initial. Le calcul est plus difficile à faire pour les Hunter. L'achat de cent appareils en 1958 est revenu à 312,7 millions. Un premier programme de modernisation est intervenu en 1973 pour 56 millions. Un second programme en 1979 a également touché 60 appareils achetés ultérieurement. On peut évaluer à environ 69 millions la part consacrée aux avions datant de 58. Leur modernisation aura donc coûté au total 125 millions, soit 40% du prix d'achat. Dans la seule optique budgétaire, il apparaît donc qu'il vaut mieux moderniser une flotte existante pendant trente ans plutôt que de la remplacer par des appareils plus récents dont le prix d'achat est nécessairement élevé.

Un autre point est celui de la capacité de combat de la flotte actuelle. L'évolution des tactiques et des matériels est double. Les conflits du Proche-Orient ont montré que le combat rapproché, pas tellement différent de la bataille aérienne sur les tranchées lors de la première Guerre mondiale, demeurait une tactique de combat fréquente. La maniabilité des appareils est un facteur déterminant. Le Tiger de l'armée suisse répond à cette définition. Par contre, les avions d'attaque au sol modernes volent à très basse altitude. La flotte aérienne helvétique est aujourd'hui totalement inadaptée à cette forme de combat et ne pourrait s'opposer à une attaque nocturne d'avions volant près du sol. C'est la raison principale de l'achat d'un nouvel avion de combat.

Un dernier élément communiqué par le

Sécurité privée

(pi) Le DMF est naturellement bien gardé. Grillages, sas et tourniquets empêchent les visiteurs qui ne sont pas attendus de s'y introduire. Mais si nos soldats assurent la sécurité du pays, c'est une société privée qui est chargée d'assurer la sécurité du DMF...

Certainement un des effets du blocage du personnel: pour pouvoir engager un cadre, il est nécessaire de supprimer un poste ailleurs. En transférant des tâches telles que la surveillance ou le nettoyage à des entreprises privées, on ne diminue pas les charges du service, mais on diminue le nombre de salariés.

DMF est très intéressant: les logiciels sont le facteur-clé de la capacité d'action d'un avion de combat moderne. Toutes les commandes sont électriques et les impulsions données par le pilote sont contrôlées et interprétées par des logiciels. En changeant les programmes, les caractéristiques d'un appareil peuvent être considérablement transformées. Or, les constructeurs américains, contrairement à Dassault, sont très réticents à l'idée d'ouvrir leurs logiciels aux militaires suisses... Ajoutons que le DMF, comme l'économie privée, souffre de la pénurie dramatique d'informaticiens que nous connaissons actuellement. Et comme les salaires de l'administration ne sont pas concurrentiels, la capacité de combat de l'aviation suisse risque d'être davantage obérée par la pénurie de bons spécialistes du logiciel que par l'obsolescence des appareils. ■

Le prix à l'heure

(pi) Plus l'avion est âgé, plus les frais d'exploitation sont élevés. Ainsi, l'heure de vol d'un Mirage revient à 10 000 francs environ, celle d'un Hunter à 7000 francs et celle d'un Tiger à 6000 francs.

Une heure de vol d'un Mirage nécessitait 80 heures de travail au sol en 1982 et 74,5 heures en 1986. Pour les Tiger, les chiffres sont de 44,6 heures (1982) et 34,2 heures (1986) et pour le Hunter de 50,9 heures (1982) et 51,6 heures (1986). Jusqu'à ce jour, le DMF n'a jamais observé que le prix de l'heure de vol croissait de telle manière sur un vieil appareil que son remplacement serait plus avantageux que son entretien.

(pi) Le DMF a répondu à la question de savoir si à la longue il n'était pas plus cher de moderniser plutôt que d'acheter du neuf. Leur démonstration était convaincante. C'est bien. Reste ouvert le débat sur la nécessité d'une aviation militaire pour notre pays. Ou, posé en d'autres termes, l'achat d'avions est-il vraiment le meilleur investissement à faire avec les 3 milliards dont dispose le DMF? Il est permis d'en douter.